



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Assistantes maternelles

Question écrite n° 18379

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le retard de l'application de la loi no 92-642 du 12 juillet 1992 relative aux assistantes maternelles. On peut s'etonner, en effet, que deux annees apres la promulgation de la loi, celles-ci attendent son application faute de publication des decrets. Il lui demande de lui preciser l'etat actuel et les perspectives d'application effective de cette loi.

Texte de la réponse

Le projet du premier decret d'application concernant l'article 5 de la loi no 92-642 du 12 juillet 1992 (art. L. 123-10 du code de la famille et de l'aide sociale) est actuellement soumis a la signature des ministres concernes. Sa publication devrait intervenir tres prochainement. La publication du projet du second decret d'application concernant l'article 5 de cette loi (art. L. 123-11 du code de la famille et de l'aide sociale), actuellement en preparation, aura lieu a la suite de la parution du premier texte.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18379

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4621

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5148